

## La lutte contre la grêle dans les Hautes-Pyrénées

*Un ennemi redouté des végétations, voilà ce qu'évoque immédiatement la grêle.*

*Et en effet, pour l'ensemble de la France, les pertes de récoltes dues à la grêle étaient évaluées en moyenne à un demi-milliard d'euros par an en 2006. Mais les dommages aux bâtiments, aux voitures sont souvent bien supérieurs, aux dommages agricoles. Ainsi les assureurs ont évalué entre 800 et 900 millions d'euros les dommages provoqués par les orages à grêle qui ont frappé la France entre le 7 et le 10 juin 2014. La répartition de ces dommages annoncée par l'un des organismes d'assurance (GEMA) confirme qu'ils concernent surtout l'automobile et les habitations puisqu'ils représentaient 97 % de ceux-ci pour cet événement.*

*Les orages à grêle font partie des phénomènes atmosphériques dont on peut redouter la recrudescence prochaine dans le cadre des changements climatiques déjà observés un peu partout dans le monde et cela justifie la poursuite des recherches et des expériences menées sur le terrain.*

### • Une méthode scientifique contre la grêle

En comptant année après année des travaux sur le terrain à des recherches en laboratoire menées en collaboration avec l'Université, l'Association Nationale d'Étude et de Lutte contre les Fieux Atmosphériques basée à Toulouse a mis au point, petit à petit, une méthode d'ensemencement préventif des orages à grêle avec des particules d'iode d'argent émises par des réseaux de générateurs au sol.

L'ADLFA.65 fait partie des 15 associations adhérentes à l'ANELFA qui ont choisi d'agir en mutualisant les moyens nécessaires à l'implantation de réseaux à l'échelle des phénomènes orageaux.

Ainsi, à une densité d'émission de 11 générateurs répartis sur 1 000 km<sup>2</sup>, soit à peu près un générateur tous les 10 km<sup>2</sup>, correspond une diminution de l'énergie de la grêle de 50 %. Des expériences conduites en Espagne dans la région de Lérida et Saragosse établissent des résultats similaires.

Par rapport à d'autres méthodes de prévention de la grêle par fusées ou par avions, les générateurs au sol ont l'avantage de la simplicité de mise en œuvre et de la modicité des coûts de fonctionnement.

D'autre part, diverses études d'impact n'ont relevé aucun effet négatif des ensemencements sur l'environnement. La seule difficulté sur le terrain provient de la nécessité d'installer des générateurs au-delà des zones à protéger, ceci afin de traiter assez tôt les orages à déplacement rapide. On peut donc espérer que l'intérêt

de cette méthode va inciter à des extensions et surtout à une harmonisation géographique de la zone actuellement traitée, l'effet pénalisant des zones environnantes non traitées perdant alors relativement de son importance.

### • Financement

L'ADLFA des Hautes-Pyrénées a été créée en 1993 à l'initiative des Conseillers Généraux de l'époque pour lutter contre les orages qui im- pactaient régulièrement le département.

Comme il s'agit de protéger les citoyens, les cultures, les habitations, les bâtiments publics, les véhicules, la prévention contre la grêle revêt un caractère d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées en est depuis l'origine le principal financeur. Groupama, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, la Chambre d'Agriculture, la coopérative Vivadour et le Syndicat des

Vins de Madiran apportent une contribution complémentaire depuis quelques années. Le budget annuel de la protection contre la grêle est de l'ordre de 80000 euros pour les Hautes-Pyrénées.

